



LE PETIT NAUJACAIS

Avril 2023
N° 114



Bulletin Municipal trimestriel

LE MOT DU MAIRE



Naujacaïses, Naujacaïs,

Nous voilà au printemps et en pleine préparation de la saison estivale.

Malgré la situation générale ambiante et la conjoncture inflationniste, nous poursuivons le cap.

Les finances sont saines, les budgets 2023 viennent d'être votés et de lourds investissements pour une commune de 1106 habitants sont déjà engagés ou en passe de l'être.

- Eau : 863 710 € HT
- Commune : 400 000 € HT
- Camping du Pin-Sec : 180 000 € HT

Malgré ces engagements financiers importants pour notre commune, le Conseil Municipal que j'ai l'honneur de conduire a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale communale.

Nous avons toutefois sollicité de nombreuses subventions (DSIL – DETR – FONDS VERTS – Conseil Départemental) en espérant que certaines d'entre elles nous soient accordées.

Le parking du pôle de santé a été refait pour le confort de tous, la plateforme pour l'accueil du skate parc a été coulée laissant la place au prochain city stade.

La salle des archives en lieu et place du garage est opérationnelle, le réseau d'eau entre St Isidore et le Bourg est en cours de travaux avec quelques incidents préjudiciables pour les Naujacaïses et Naujacaïs.

Les travaux au Pin-sec se poursuivent et l'aire de camping-cars s'est dotée d'une borne de vidange.

L'éclairage public va être refait dans sa totalité avec des ampoules LED et un minimum d'éclairage de nuit devrait conduire à plus de sécurité.

Un grand merci aux associations et à leurs bénévoles qui animent le village avec de très bons résultats. Le calendrier des manifestations figure dans les pages suivantes.



CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

Principales décisions :

Approbation du conseil municipal du 3 octobre 2022 : **Unanimité**

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 :
Unanimité

Population totale : 1106 habitants

Nombre de branchements : 675

Volume d'eau consommé et facturé : 76 597 m³

L'eau distribuée en 2021 sur la commune a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres recherchés.

Tarifs 2023 des commerces du Pin-Sec : **Unanimité**

Ces tarifs ont fait l'objet d'une augmentation en rapport avec l'évolution des prix de l'eau et de l'électricité.

Tarifs 2023 de la commune : **Unanimité**

En raison de l'Etat des finances et de la conjoncture actuelle, les tarifs ne subissent aucune augmentation.

Création d'emplois saisonniers au Camping Municipal : **Unanimité**

Pour la saison 2023, sont recrutés 1 responsable, 4 chargés d'accueil, 3 agents techniques et 6 agents d'entretien.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour le nettoyage manuel de la plage : **Unanimité**

Extinction partielle de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures : **Unanimité**

Tarif de vente du bois de chauffage aux particuliers : **Unanimité**

Achat de la parcelle BT 83 au lieu dit la Bresquette Ouest au prix de 8 000 € pour 3 ha 18a 31 ca : **Unanimité**

Renouvellement du contrat d'assurance incapacité de travail : **Unanimité**

Délibération pour un arrêté de déport dans le cadre d'un litige avec un tiers :
unanimité

CONSEILS MUNICIPAUX

La SCI l'Ilot de Bouchet a mis en cause Monsieur le Maire arguant du fait que les conditions d'exploitation du SMICOTOM (Centre d'Enfouissement), génèreraient des troubles à l'ordre public en particulier la salubrité et la tranquillité publique. A ce titre, il est sollicité que monsieur le Maire use de ses pouvoirs de police administrative à l'encontre du syndicat sous la menace d'actions juridictionnelles.

Monsieur le Maire étant Président du SMICOTOM cela génère un conflit d'intérêt, l'article L 2122-26 du CGCT prévoit que dans le sens où les intérêts du Maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune, le conseil désigne un autre de ses membres pour la représenter.

Sur proposition de Jean-Claude PION, Doyen du Conseil Municipal, le 1^{er} adjoint au Maire, Joël MORAND a été désigné pour représenter la commune dans ce dossier.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2023

Approbation du conseil municipal du 5 décembre 2022 : **Unanimité**

Délibérations pour l'ouverture de crédits d'investissements avant le vote du Budget (commune- camping-eau-sylviculture). **Unanimité**

Demande d'autorisation pour la division de la parcelle BW n°128 : **Unanimité**

La commune a fait l'acquisition de la parcelle BW 128 au lieu dit « La Gare » auprès de la SCI BEAULIEU. La personne ayant acheté la maison de madame MARTIN souhaiterait faire l'acquisition de 1 000m² car son habitation occupe la totalité du terrain.

Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) unanimité pour :

- Création du forage à St Isidore
- Création d'un ossuaire au cimetière

Demande de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) **Unanimité** pour :

- Réhabilitation de la laverie et réserve du camping municipal : 24533 € TTC
- Travaux d'isolation et bardage Paradou : 15 381€ TTC

Demande de Fonds Verts : **Unanimité** pour :

- Huisseries des bâtiments communaux : 31528 € TTC
- Changement de système de chauffage de la Mairie
- Isolation du plafond de la Mairie

Demande de subvention au Département pour la création du forage : **Unanimité**

Achat de deux golfettes pour le camping municipal : **Unanimité**

Coût : 12 408 € x 2

Création d'un City Stade : **Unanimité**

Coût 52 332 €

Création d'un assainissement pour les chalets Sud du Pin Sec : **Unanimité**

Coût : 18 590 €

Demande d'autorisation de lancement de la procédure de révision modification du Plan Local d'Urbanisme : **Unanimité**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/12/2022 A NAUJAC-SUR-MER

Principales décisions prises :

Contrat de développement et de transition 2023-2025 entre la Région Nouvelle Aquitaine et les Communautés de Communes du Parc Naturel Régional Médoc :

Unanimité

- Faciliter les mobilités dans et vers le Médoc
- Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire
- Consolider les activités économiques phares et accompagner les potentiels de développement
- Conduire la transition énergétique du territoire et l'adaptation au changement climatique.

Diverses décisions modificatives de crédits des différents budgets (Principal, Gemapi et ZAE) : ***Unanimité***

Ouverture d'un poste de contractuel à temps non complet pour le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) : ***Unanimité***

Autorisation de recrutement de saisonniers et rémunération des MNS pour la surveillance des plages 2023 : ***Unanimité***

Diverses décisions concernant la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur la gestion du trait de côte entre Lacanau et Le Verdon-sur-Mer et les financements : ***Unanimité***

Renouvellement de l'adhésion à France Digue pour l'année 2023 : ***Unanimité***

Avenant à la convention Initiative Gironde relative à la mise en place et au suivi du Fonds de Soutien aux Entreprises : ***Unanimité***

Modification des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire suite à la décision du Conseil Municipal de Vendays-Montalivet de reprendre la compétence Promotion du Tourisme : ***Unanimité***

Approbation des tarifs portuaires pour l'année 2023 : ***Unanimité***

Bilan de la concertation du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) approuvé à ***l'unanimité***

Arrêt du projet du Schéma de Cohérence Territorial : ***Unanimité***

Participation financière et subvention : GURP TT 2023 pour un montant de 8 000 € sur 14 000 € sollicités. ***Unanimité***

Participation au financement d'un voyage à Cracovie pour 52 élèves de Terminale du Lycée Odilon REDON et résidant sur le territoire de la CDC :

Unanimité : 50 € par élève, soit une subvention de 2600 €.

Le PROCÈS-VERBAL COMMUNAUTAIRE
est consultable dans son intégralité à la Mairie.

INFOS MUNICIPALES

PARKING DU PÔLE SANTÉ

Comme chacun avait pu le constater le parking du pôle de santé était indigne d'un service public et devenait impraticable en fonction des intempéries.

Le conseil municipal s'était alors engagé auprès des professionnels de santé à régulariser la situation dans les meilleurs délais.

Après diverses consultations, l'entreprise PEREZ de Vensac a été retenue pour un montant TTC de 28 204.80 € et a réalisé les travaux dont nous pouvons voir aujourd'hui le résultat et l'efficacité.



INFOS MUNICIPALES

RÉSEAU D EAU POTABLE



La commune poursuit son programme d'investissement dans son adduction d'eau potable et après avoir réalisé le changement de conduite route d'Hourtin (RD3), les travaux des tranches 2 et 3 ont débutés par St Isidore.

Le coût hors taxe s'établit à 855 214 € hors maîtrise d'œuvre et s'établit comme suit :

Route du Pin sec : 413 542 €

Route de la Gare : 441 214 €.

La commune a obtenu en subventions :

175 000 € de l'État par la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

120 000 € du Département

205 000 € de l'agence de l'Eau

Soit un total de 500 000 €

Le reste à charge de la commune est couvert par un emprunt de 350 000 € qui n'entraînera pas d'augmentation du prix du m³.

Pour rappel, la commune a lancé la procédure de création du nouveau forage à Saint-Isidore.



INFOS MUNICIPALES

SKATE PARC

Conformément à nos engagements et en concertation avec le Conseil Municipal des Enfants, il a été décidé de créer un city stade. Pour des raisons d'utilisation, le conseil municipal a décidé de déplacer le skate parc sur une nouvelle plateforme le long du cimetière. Cette dalle a été réalisée par l'entreprise PEREZ de Vensac pour un montant TTC de 18 415.20 € ttc. Nous avons profité de la présence sur place des matériels de l'entreprise et du maintien du prix de l'enrobé du parking santé pour baisser le coût de cette réalisation.

Afin de garantir la sécurité des utilisateurs, le déplacement des modules a été réalisé par l'entreprise spécialisée Eden ' Skate pour un coût de 2 868.00 € ttc.

ACTE DE MALVEILLANCE :

Dans la nuit du 18 au 19 mars 2023, la cantine scolaire a une nouvelle fois été visitée. Si les systèmes d'alarme et de vidéo protection ont permis d'éviter un vol, les dégradations sur une des portes nous obligent une nouvelle fois à la changer.

Ces faits préjudiciables n'ont toutefois pas remis en cause le fonctionnement de la cantine.



AIRE DE CAMPING CAR

L'aire de camping-cars du Pin-Sec s'est enfin dotée d'une borne de vidange des eaux vannes.

Les utilisateurs auront ainsi un équipement adapté à leur véhicule

ÇA S'EST PASSÉ

PLANTATION ARBRES DE NAISSANCE



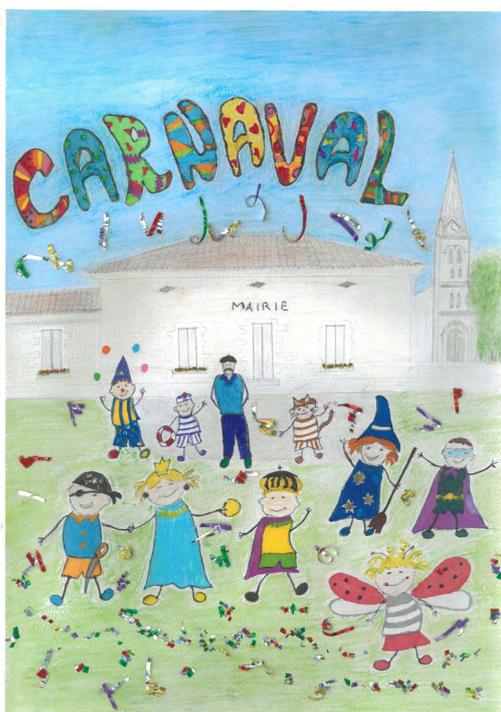
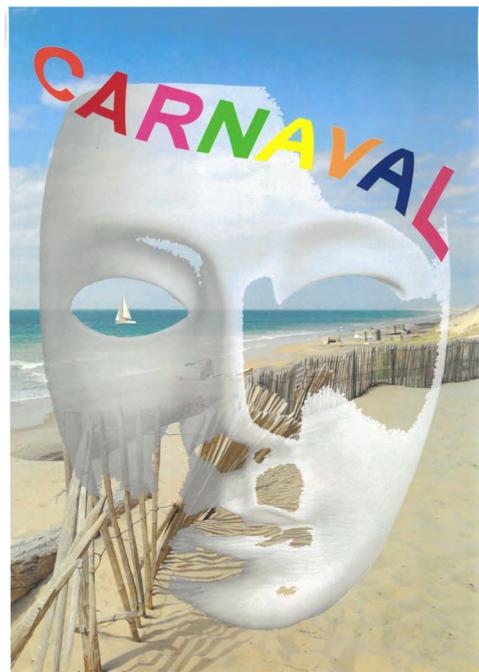
Petite rectification !

Lors de la dernière édition du
Petit Naujacais, nous avons
inversé les prénoms
de LILOU et ROSE.

ÇA S'EST PASSÉ

CARNAVAL

Merci aux artistes !



ÇA S'EST PASSÉ

CARNAVAL (suite)



Merci aux associations

- Naujac Animation
- Gym Impulse
- March'évasion

Pour la réussite de cet évènement
qui a eu lieu le 15 mars 2023



ÇA S'EST PASSÉ

LA SEMAINE DES BÉBÉS LECTEURS

Le 6 avril 2023



En compagnie d'Hélène et Camille



AGENDA

29/04 Nettoyage plage - 10 h 00 Le Pin-Sec

06/05 Ouverture saison Dolphin Surf Club au Pin-Sec

08/05 Commémoration

10/05 Découverte du yoga sur chaise avec Gym Impulse

13/05 Sortie à Ibardin avec Naujac Animation

Du 18/05 au 20/05 Frenchman (triathlon)

Du 18/05 au 21/05 Fête foraine

21/05 Vide-greniers dans le bourg

21/05 Crossfit avec Gym impulse

01/07 Marché gourmand et tous les samedis suivants

13/07 Feu d'artifice au Pin-Sec

INFOS UTILES

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Énedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Horaires des coupures : **mardi 16 mai de 9h00 à 14h00**

Secteurs concernés : **47 route de la Gare, 51 route de la Gare, 1 au 3, 7 rue du Deyre**

FRENCHMAN

Les 19 et 20 mai 2023 à Carcans Maubuisson



Un rendez-vous annuel ouvert à tous les sportifs : 5 triathlons proposés du plus court au plus long.

Passage de l'épreuve cycliste à Naujac le vendredi 19 mai de 10h00 à 13h00 et le samedi de 10h00 à 16h00.

Automobilistes, soyez prudents ! Les routes ne seront pas fermées.

L'organisation recherche des signaleurs. Plus de renseignements : www.frenchmantriathlon.com

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Le taïchi chuan et le qi gong, ce qu'en dit le VIDAL : arts dits « énergétiques », sont une activité physique modérée qui permet de maintenir force musculaire, souplesse articulaire et sens de l'équilibre. Lorsque les méfaits de l'âge, et en particulier l'arthrose, empêchent de continuer à pratiquer son sport préféré, ils sont particulièrement appréciés de celles et ceux qui souhaitent garder une activité physique régulière.

Qu'est-ce que le taïchi chuan et le qi gong ? Dans ces principes, le **taïchi chuan** (également orthographié **taïji quan**) est lié à la médecine traditionnelle chinoise. Avec le **qi gong**, il se rattache aux techniques énergétiques chinoises, qui forment l'une des cinq branches de la médecine traditionnelle (avec l'acupuncture, la diététique, la pharmacie traditionnelle et les massages tui na). Le taïchi chuan est une **gymnastique énergétique douce** qui vise à équilibrer le corps et l'esprit par la pratique d'enchaînements lents et fluides et le contrôle de la respiration. Il s'agit également d'une **technique de relaxation, voire de méditation, en mouvement**. Ses mouvements amples et précis stimulent l'ensemble de l'organisme (les muscles, les articulations, le squelette, la circulation et la respiration) et renforcent la concentration et la conscience de soi. Le qi gong est une **gymnastique thérapeutique** plus particulièrement destinée aux personnes qui souffrent des effets du vieillissement ou d'une maladie chronique. Un entraînement hebdomadaire est un minimum pour atteindre un perfectionnement par la répétition ; l'objectif est d'arriver à un niveau permettant une pratique quotidienne autonome, individuelle ou collective.

Quels sont les avantages du taïchi chuan et du qi gong ? Le taïchi chuan et le qi gong doivent être considérés comme une méthode préventive permettant de rester en bonne santé. De ce fait, ils ne connaissent aucune contre-indication précise. Ils semblent être spécialement bénéfiques **au squelette et au système musculaire, à l'appareil respiratoire et circulatoire**, ainsi qu'au **système nerveux**. La pratique du taïchi chuan ou du qi gong est conseillée en cas de **faiblesse musculaire, de troubles de l'équilibre** (une cause majeure d'accident et d'hospitalisation des personnes âgées), de **maladies respiratoires, de syndromes douloureux ostéo-articulaires** et chez les personnes qui souffrent de tension artérielle. Elle pourrait également réguler les effets du stress et soulager l'**anxiété**, notamment celle liée à l'âge ou aux problèmes de santé.

Existe-t-il des contre-indications au taïchi chuan ou au qi gong ? Il n'y a pas vraiment de contre-indication à la pratique du taïchi chuan ou du qi gong, puisque celle-ci reste recommandée jusqu'à un âge très avancé. Elle est possible à tout âge et bénéficie particulièrement aux personnes âgées atteintes de troubles douloureux articulaires ou de maladies liées à l'âge et entraînant des douleurs lors des mouvements (maladie de Parkinson, par exemple). Un **avis médical** peut être utile en cas de maladie chronique ou de problème touchant le squelette ou les articulations. Même dans ces cas où la prudence s'impose, le taïchi chuan et le qi gong peuvent être envisagés comme une **activité physique complémentaire** permettant de mieux gérer la douleur et l'anxiété et apportant un apaisement global. Leurs enchaînements de mouvements, effectués avec calme et sans effort musculaire ni respiratoire, n'entraînent aucun effet indésirable. Les séances peuvent être courtes (dix minutes) et répétées quotidiennement, voire plusieurs fois par jour.

Quels sont les bénéfices du taïchi chuan pour les seniors ? Plusieurs études ont tenté d'évaluer les effets du taïchi chuan sur la **santé des seniors**, en comparant un groupe entraîné avec un groupe témoin. Certaines d'entre elles ont été concluantes. Ainsi, il a été récemment démontré aux États-Unis que, chez les seniors, **la pratique du taïchi chuan améliore la qualité de vie** (mesurée par un score) et la **capacité fonctionnelle** (mesurée par un test de marche) de personnes atteintes d'insuffisance cardiaque chronique. Récemment, une expertise collective de l'INSERM a mis en avant une synthèse d'études cliniques montrant que **la pratique régulière du taïchi chuan chez les personnes âgées réduit de 29 % le nombre de chutes**. Les médecins occidentaux considèrent désormais la pratique du taïchi chuan avec une bienveillance croissante, considérant qu'il s'agit d'une excellente forme d'exercice physique, non violente pour l'organisme, doublée d'une bonne méthode de relaxation et de maintien de l'équilibre et de la coordination motrice.

Pour le Self Défense/Jujutsu, vous comprenez bien que les explications sont beaucoup plus simples car **il regroupe des techniques de combat qui furent développées pour se défendre lorsque l'on est désarmé**. Ces techniques sont classées en 3 catégories principales : Esquives / déplacements, techniques de frappe, techniques de luxation etc... apprentissage sans force ni chutes et dans la bonne humeur !

Nos cours : lundi 16h à 18h taichi/qigong et 18h à 19h30 Self Défense/Jujutsu , jeudi 16h à 18h et 18h à 19h30 taichi/qigong

Renseignements 1/4h avant la leçon ou 0628061359 et

<https://naujac-taichi-qigong-selfdefense.jimdofree.com/>

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

**NETTOYAGE DE PLAGE
SAMEDI 29 AVRIL**

**PLAGE DU PIN SEC
NAUJAC SUR MER**

Le Dolphin Surf Club en collaboration avec la mairie de Naujac-sur-Mer organisera un nettoyage de plage le samedi 29 avril 2023.

Rendez-vous le matin à 10h au club de surf, les bénévoles seront là pour vous accueillir.

N'hésitez pas à venir nombreux afin d'avoir une plage bien propre pour la saison qui approche !



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Les Matous - Des nouvelles – 28 février 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES « MATOUS VAGABONDS »

Le bureau de l'association, depuis sa création, était composé de : Laure BIROT, Présidente ; Alexia FRUGION, Vice-Présidente ; Stéphanie VANDEVILLE, Secrétaire ; Sylvain BIROT, Trésorier.

La secrétaire adjointe Isabelle RAULT a démissionné le 11 octobre 2022.

Lors de sa réunion du samedi 15 octobre 2022, le bureau a accepté le principe d'élargissement de son conseil d'administration.

Six bénévoles actives au sein de l'association avaient demandé leur admission.

Il s'agit de : Sonia BOISSIÈRE, Bénédicte EYQUEM, Marie-Claude JULIÉ, Sylvie LABATUT, Céline MILCZAREK Et Corinne SEGRET.

LES DONNS DE NOURRITURE POUR LES CHATS LIBRES

Collecte chez Carrefour les 3, 4 et 5 février 2023

Ont été collectés : 263 kg de croquettes, 62,2 kg de pâtés, 25 kg de litière, 21 rouleaux de sopalin, 1 paquet d'alèses. Merci aux bénévoles et à tous les généreux donateurs.

Don SPA

Le 30 janvier, Marie-Claude a apporté des dons à la SPA (couvertures, journaux, serviettes de bain et de toilette) et en retour a rapporté 61,5 kg de croquettes et 50,4 kg de pâtés.

L'AVENTURE DES TRAPPAGES

Trappage rusé chez les G.

Des particuliers de Naujac-sur-mer, dépassés par le nombre de chats errants qui les sollicitaient pour venir se nourrir, ont fait appel à l'association des Matous pour trapper et stériliser la nombreuse bande.

Au total, ce sont 12 chats adultes - Taya, Tao, Tchin, Thor, Tomate, Tapioca, Tamara, Tex, Chacha, Tiago, Tendresse, Tootsie,... relâchés sur place - et 4 chatons -Thelma (rebaptisée Praline), Tamis, Tornade et Twist ... adoptés - qui ont été pris, soit avec les trappes classiques, soit grâce à l'ingéniosité de monsieur G. qui a construit une sorte de « matole », lui permettant de capturer les plus méfiants en faisant retomber la trappe sur eux.

Cette famille a été exemplaire, car elle a servi de famille d'accueil aux chatons pris chez eux, avant qu'ils trouvent des familles d'adoption.

Il reste encore un méfiant à trapper.



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Réveillon au chaud pour les derniers chatons de 2022

TAGADA



Taiwan et Tanza sont arrivés chez Céline le 31 décembre 2022 pour une soirée festive. Ils avaient été signalés sur le secteur du Lizan par un monsieur très sympathique qui a réussi à les attraper. Ils étaient très sociables dès le début. Ils avaient environ 3 mois et à ce jour ils sont adoptés.

TAÏWAN et TANZA



Mimi Geignarde revient au camping



Ce chat avait été repéré au camping du Pin-Sec à Naujac-sur-Mer depuis quelques semaines.

Il était tatoué à l'oreille et sa nourrisseuse Sylvie avait l'espoir de retrouver son maître si elle pouvait le trapper.

Trappage réussi et espoir déçu !

En fait c'est une chatte, dénommée MIMI GEIGNARDE (nom inspiré d'une héroïne d'Harry Potter, qui avait été tatouée au nom d'une association de Vendays-Montalivet en 2021. Son âge est évalué à 13 ans.

Comment et pourquoi était-elle arrivée au Pin sec ?

Comme elle s'était adaptée à ce lieu, et n'était pas sociabilisable, elle y a été relâchée et y sera nourrie et abritée. Une niche va être installée sur le site avec l'accord du maire de Naujac-sur-mer.

LA PRESSE PARLE DES MATOUS



Le Journal du Médoc du 13 janvier 2023 et Sud-Ouest du 26 janvier 2023 ont relayé les informations du dernier DES NOUVELLES, faisant le bilan de 4 ans de travail des « Matous vagabonds



DOLPHIN SURF CLUB &
D'AGOBERT MUSIC ART

SOIRÉE D'OUVERTURE DÉBUT DE SAISON

6

MAI 2023



Plage du Pin Sec
Naujac sur Mer
Start at 7 PM
Buvette & Grillade

Ease / Pop Rock Blues
Skinny Cat / Rock
CDC / Rap
Dadou / House Techno

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Naujac Animation est heureux d'avoir participé au Carnaval 2023 organisé par la mairie et une partie des associations. Maintenant, nous vous attendons pour une sortie à Ibardin (frontière espagnole) le samedi 13 mai 2023. Ensuite nous organiserons un vide grenier dans le bourg le dimanche 21 mai 2023 à l'occasion de la fête foraine. Et viendra très vite après, nos marchés gourmands, tous les samedis de juillet et d'août.



NOUVEAU !

Le tricot, la couture, la broderie
vous intéressent, vous passionnent

Vous voulez apprendre, découvrir

Vous aimeriez transmettre votre savoir-faire

Vous aimeriez contribuer à des projets communs

Vous voulez avancer sur vos ouvrages en cours

Ecrivez-moi à l'adresse : DeFilenFilNaujac@gmail.com

A très bientôt ! Danièle

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



March'Evasion



C'est aussi la randonnée COOL
Notre section RANDO DOUCE vous propose
une sortie tous les vendredis */- 5km
dans la bonne humeur et la convivialité

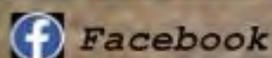




Nous avons participé



info: 06.75.20.67.89 -



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Les trompes du Rembuché Naujacais



Notre groupe a été constitué en 2002 à Hourtin dans le cadre de la loi 1901 sous le nom « Le Rembuché de Hourtin Médoc ». afin de réunir les personnes désireuses d'apprendre à sonner de la trompe de chasse et à se perfectionner

S'en suivront quelques belles années riches d'animations de toute nature, ce qui nous fit connaître dans tout le Médoc et au-delà : concerts, messes, Fêtes de la Nature étaient au programme, sans omettre quelques prestations

à caractère privé telles que mariages, baptêmes, cérémonies d'obsèques.

Sans remonter trop loin, citons par exemple les concerts de Queyrac en 2015 et 2017.

2017, c'était aussi la magnifique messe sonnée au phare de Cordouan le 23 juin, action dont beaucoup se souviennent car elle avait donné lieu à une importante couverture médiatique dans la presse écrite ainsi que lors d'un reportage de la télévision régionale.

Mais en 2018, patatras, nous sommes confrontés à un problème totalement inattendu : nous perdons notre salle de répétition de Hourtin et nos recherches de solution de remplacement restent désespérément vaines, ce qui mettait directement en péril la continuation de nos activités.

Heureusement, la commune de Naujac et son maire de l'époque surent entendre nos appels à l'aide –ne dit-on pas que le son des trompes porte à plusieurs kilomètres de distance !-. Ils matérialisent leur accueil en nous permettant d'utiliser la salle du Smicotom comme lieu de répétition : nous sommes sauvés !

C'est en inauguration de notre nouvelle appartenance à la commune que nous tenons un concert le 01/12/2018 en l'Église Sainte Philomène où nous reçûmes un accueil chaleureux de la population, et notre appartenance définitive à la commune est scellée par l'adoption de notre nom actuel « Les Trompes du Rembuché Naujacais » dont le siège social est transféré à la mairie de Naujac-sur-Mer.

Autre temps fort, l'organisation d'un stage de trompes à destination des sonneurs médocains le 07/03/2020 –juste à temps pour échapper aux premières mesures de restriction de circulation et de regroupement !

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Les trompes du Rembuché Naujacais (suite)

A l'époque, l'actualité locale était bien sûr dominée par l'élection le 15 mars 2020 d'une nouvelle équipe municipale. Très vite le nouveau maire Monsieur Yves Barreau a tenu à nous confirmer que l'usage de la salle du Smicotom pour nos répétitions n'était pas remise en cause, aux mesures Covid près bien évidemment : les manifestations programmées furent annulées les unes après les autres, les rares répétitions maintenues avaient lieu en plein air et à effectif réduit, bref, comme beaucoup d'autres associations, il nous fallait réduire la voilure devant cet avis de gros temps...

Qui aurait alors imaginé que cette période de restrictions diverses allait durer quasiment 2 ans : à la reprise des répétitions en 2022, force est de constater que le groupe s'est allégé, entre départs naturels -mutations, départ pour études pour les plus jeunes - et changements d'habitudes ou d'activité pour une partie de nos adhérents.

Heureusement, nous savions pouvoir compter sur l'entraide d'autres groupes de trompes de chasse, notamment le « RTCA », Rallye Trompe de la Côte d'Argent basé à Belin-Beliet, avec qui nous entretenons des liens étroits depuis nos débuts en 2002.

Malgré la distance, cela nous a permis d'organiser quelques répétitions communes et, par exemple, de préparer et d'assurer conjointement le grand concert donné à Carcans-Maubuisson le 11/09/2022 dans le cadre de la journée FEFOMM – Fête de la Forêt et des Métiers du Médoc.

Le début d'année 2023 a été principalement marqué par la reprise de nos répétitions, chaque jeudi à partir de 18h30, à la salle du Smicotom.

Ces belles séances de remise en route nous ont permis de renouer avec quelques sonneurs sympathisants des environs même si tous ne sont pas nécessairement disponibles pour un engagement régulier. Nous avons également eu le plaisir d'incorporer 5 débutants, prémices à de nouvelles possibilités de développement pour notre association.

N'hésitez pas à nous contacter quel que soit votre niveau, votre disponibilité ou vos ambitions car durant cette phase de consolidation du groupe, votre présence, même occasionnelle, nous permettra d'enrichir le niveau des répétitions.

Vous pouvez appeler :

Le Président, Gérard Dumora au 06 08 09 17 59

Le Secrétaire, Claude Boncoeur : 06 09 12 51 97

Le Trésorier, Henri Corbie : 06 30 23 25 68



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION GYM IMPULSE



Pour rester en forme, vous continuez à participer activement à nos activités Zumba, Renforcement musculaire, Yoga. L'hiver ne vous a pas arrêté, et c'est tant mieux !

Vous trouverez dans cet article, les derniers évènements Gym Impulse ; des animations printanières pour découvrir le Cross-Fit et le Yoga sur chaises. Nous préparons la rentrée (eh oui déjà !), avec nos professeurs. Vous en saurez plus dans cet article.

Merci à tous pour votre implication. Merci à nos professeurs. Merci à la mairie de Naujac pour la mise à disposition des espaces où vous pouvez pratiquer ces activités. Sportivement vôtre ! Le bureau

ZUMBA

Gym Impulse remercie **Lorina** pour toutes les animations Zumba (Choré Pink, Mercredi Adams, Carnaval), ainsi que vous tous qui avez joué le jeu !

Zoom sur le carnaval de Naujac, le 18 mars dernier : Monsieur Carnaval s'est arrangé pour que les gouttes de pluie passent et nous avons même eu droit à quelques rayons de soleil ! Sans doute parce que l'ARC EN CIEL était le thème choisi pour les costumes !

Les Kids ont ouvert la séance, puis quelques adultes se sont lancés, dans la joie et la bonne humeur.



RENFO MUSCULAIRE

Nous souhaitons à **Marianne** une belle réussite pour l'ouverture de sa salle de CrossFit. Depuis début février, nous avons accueilli **Yves** Respaud pour remplacer Marianne. Les cours restent axés sur le renforcement musculaire : après un peu d'échauffement, on passe aux squats, fentes, gainages, abdos, fessiers, tout en respirant fort pour réoxygéner les muscles et limiter les courbatures ! La séance se termine par un temps d'étirements, automassages, et détente. Yves tient le chronomètre pour chaque exercice !

Nous le remercions et lui souhaitons la bienvenue à Gym Impulse.

YOGA

Le groupe progresse bien au rythme des exercices proposés par **Caroline** et du travail sur le souffle pour faire circuler l'énergie dans le corps, garder la forme pour faire face aux changements de saisons.

Les postures pratiquées à chaque cours permettent d'évaluer l'équilibre, la concentration, apaiser le mental, se relaxer, être plus souple.

Nous remercions Caroline pour ses cours, son écoute et adaptation aux possibilités de chacun.

Caroline propose des journées à thèmes, n'hésitez pas à regarder son site.



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

PROPOSITION D'ANIMATIONS PRINTANIÈRES

Nous vous proposons de découvrir et pratiquer deux activités : le CROSSFIT et le YOGA SUR CHAISES. **Pour vous inscrire à une séance découverte**, merci de nous **écrire au plus vite** à gymnaujac@gmail.com en précisant l'activité, vos nom-prénom, vos coordonnées (gratuit pour les adhérents, 4€ pour les non-adhérents)



**CrossFit
La Licorne**

<https://crossfit-lalicorne.fr/>



<https://caroline-yoga-medoc.com/>

Le **21 mai** de 10h30 à 11h30

Venez découvrir et pratiquer le **CROSSFIT** avec **Marianne** à Naujac, sous les chênes, près de la salle du foot

Le CrossFit® permet d'optimiser votre condition physique dans de multiples compétences : agilité, coordination de mouvements, endurance cardiovasculaire et respiratoire, souplesse, résistance à l'effort, vitesse, force et puissance, équilibre et précision. A partir de 16 ans.

Le **10 mai** de 19h à 20h

Venez découvrir et tester le **YOGA sur CHAISE** à Naujac, ex salle de la couturière

Inspiré du Yoga Hatha, le yoga sur chaise est une très bonne initiation à la pratique du yoga. Des postures accessibles au plus grand nombre, il permet de travailler sa mobilité, s'étirer, chasser les tensions, sans effort physique poussé. Il s'adresse à tous jeunes et moins jeunes

LA RENTRÉE 2023, SE PRÉPARE !

Mercredi	Jeudi
14h30-15h45 Yoga avec Caroline Salle ex atelier couture	
16h30-17h30 Zumba Kids avec Lorina Salle ex atelier couture	
18h30-19h30 Zumba Adultes avec Lorina Salle Domaine du Grand Duc	19h15-20h15 Renforcement musculaire avec Yves Salle du foot au Stade



Pour la rentrée, nous allons maintenir les cours actuels :

- aux mêmes horaires, sauf pour le cours de renforcement musculaire, qui démarrera un peu plus tard, pour permettre aux gens qui travaillent de participer à ce cours
- dans les mêmes lieux qu'aujourd'hui

Nouveaux cours proposés

Jeudi	Vendredi
11h -12h30 Pilates/Stretching avec Géraldine Salle ex atelier couture	11h -12h30 Pilates/Stretching avec Géraldine Salle ex atelier couture
	19h-20h15 Yoga avec Caroline Salle ex atelier couture



Nous prévoyons d'**ajouter 2 cours**, nous avons besoin de connaître le nombre de personnes qui pourraient être intéressées.



Les professeurs sont très demandés, il faut rapidement donner une réponse, merci de nous **écrire au plus vite** à gymnaujac@gmail.com

INFOS UTILES

BROYAGE À DOMICILE

**PARTICIPATION DU SMICOTOM + CRÉDIT D'IMPÔT
= COÛT RÉDUIT**

**MOINS
DE TRAJETS
EN DÉCHÈTERIE**

**MOINS
DE
POLLUTION**

**MOINS
D'EAU**

**DE L'OR POUR
VOTRE JARDIN !**

PAROLE D'OPPOSITION

L'eau, c'est la vie !

Des températures au-dessus des normales saisonnières, la sécheresse hivernale s'observe déjà en Aquitaine, avec un manque d'eau et déjà des feux de forêts.

Entre les mois de septembre et mars, c'est la saison de recharge des nappes phréatiques. L'état des lieux est préoccupant. Le manque de pluie annonce une saison de tension sur les nappes phréatiques, car il y a peu de stock. En cause, l'été caniculaire que nous avons tous en mémoire suivi d'un hiver relativement sec.

Cette succession de bilans déficitaires fait qu'on ne remplit pas assez les nappes phréatiques. Des situations graves auxquelles il va falloir s'habituer et s'adapter. Nous devons être économe, partager l'eau entre la consommation publique, l'agriculture et le milieu naturel qui, lui, ne peut rien faire pour se protéger seul. Nous allons proposer à la Mairie, le recours à la récupération des eaux pluviales. L'achat de récupérateurs d'eau pluviale (en aval de la toiture) pourrait être proposé aux habitants de la commune pour des utilisations telles que l'arrosage des plantations ou des jardins potagers. Ce dispositif permet de limiter l'utilisation d'eau potable et participe à la préservation des nappes phréatiques. Une commande groupée, d'une grande quantité favoriserait des tarifs plus intéressants. A suivre...

La Majorité municipale souhaite installer un nouveau forage, à Saint Isidore, à proximité de l'ancienne usine du Flamand. En 2013, un projet était abandonné par l'ancienne Municipalité: Suite à l'analyse de trois hydrologues DDTM, ARS, DREAL présents en réunion à la sous-préfecture de Lesparre. Ces derniers étaient formels : le site par sa proximité avec l'usine du Flamand avait des risques de pollution par la créosote, produit très nocif utilisé pour le traitement du bois. Qu'en est-il aujourd'hui? Nous craignons que la nappe phréatique risque toujours de présenter des traces de pollution. Si non (et nous le souhaitons vivement), sommes-nous dans l'urgence pour un nouveau forage? La distribution de l'eau à Naujac pose-t-elle un problème, en qualité, en quantité ? La Majorité prévoit-elle de nouvelles constructions, voire un lotissement après la révision du PLU ?

Nous resterons attentifs et nous communiquerons sur le sujet.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Les beaux jours arrivent, il est bon de jardiner et d'entretenir son jardin...

Les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus graves. Débroussailler est obligatoire pour se protéger, protéger ses biens et la nature environnante face à ce danger. Ayons les bons réflexes !

Nous sommes à votre écoute !

Les Elus de « **Naujac notre Village** »

Johny Caron : Johnnycaron33@gmail.com

Séverine Bouchereau-Boisson : Bouchereauseverine@orange.fr

MÉMOIRE NAUJACAISE

Naujac-sur-Mer

Notre village

Ce matin, au réveil, je suis ailleurs.
Vers l'horizon, Médoc, vers tes senteurs.
Espoir, revoir Naujac. L'esprit fugueur,
Par la pensée me voici voyageur.

Route ombragée, sortie de Saint-Laurent.
Ermite, champs de maïs, Papoutan,,
Chéoutre, carrefour de Magagnan,
Où nous venions, jadis, adolescents.

La prise, ru, bruyère, cosmos, soucis.
Qu sont devenus ajoncs et taillis.
Belle garenne, massifs fleuris,
Pour le plaisir des regards avertis.

Loin de la ville et du vacarme
Nous percevons pleinement ce charme.
Le Moure, le Loupdat, le Deyre,
Ancien Anchise. Ruisseaux à l'onde claire
Coulent sereins dans la lande
L'illuminant de genêts et de brandes.

Balade à bicyclette vers l'océan,
Une grande boucle par l'étang.
Les rais roses du soleil couchant
Teintent d'ocre la façade du restaurant.

Le bourg s'anime ce soir d'été.
Les cris stridents des martinets
Virevoltent, près du blanc clocher.
Joyeux, des enfants jouent dans le pré.

INFOS UTILES

RAPPEL : les frelons asiatiques sont toujours là !



Ces insectes **nuisibles** (*classe2*) sont dangereux pour l'homme et mortels pour les hyménoptères dont les **abeilles** polinisatrices de nos jardins ou de nos cultures !

Au printemps, le piégeage des reines fondatrices est fondamental. Sinon ces reines vont donner naissance à 2.000 ou 3.000 ouvriers prédateurs (parfois plus) attirés par les proies riches en protéine et difficiles à éliminer car leur nid de forme sphérique de couleur papier kraft est perché à la cime des arbres et est très souvent difficiles à voir.

Piégeage sélectif : utiliser de simples bouteilles plastiques d'eau minérale et les remplir avec du demi-panaché + liqueur de cassis (ou morceaux de pommes bio). Sinon remplir ces pièges liquides avec 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (*pour repousser les abeilles*) et de 1/3 de sirop de cassis.



Nid de frelons asiatiques

URBANISME



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES D'URBANISME



Vous construisez ?
Vous rénovez ?
Vous faites un aménagement
ou un agrandissement ?



N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

Qu'est-ce-que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc..)

La TA est composée :

- d'une **part communale** qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une **part départementale** en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

La TA la TAP



Qu'est-ce-que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au **financement** de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



Février 2023

URBANISME



Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe?

Le fait générateur : la **délivrance** tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$$TA = \begin{cases} S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal} \\ + \\ S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental} \end{cases}$$

$$TAP = S \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{taux TAP}$$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :

- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales
- aux sociétés HLM
- aux constructions abritant des activités économiques

Des exonérations facultatives ont pu être instituées localement :
renseignez vous auprès de votre collectivité.

NOTA

► **Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année**

► **Valeurs forfaitaires pour 2023 :**

Construction = 886 € / m²

Stationnement = 2 500 € / place

Piscine = 250 € / m²

Ces valeurs forfaitaires sont à **multiplier par les taux** communal, départemental et TAP **indiqués ci-contre.**

► **Taux communal :**

Fixé par délibération du conseil municipal

► **Taux départemental :**

Fixé par le conseil départemental de la Gironde: **1,30 %**

► **Taux TAP : 0,40 %**

► **S = surface fiscale**

Somme des surfaces de chaque plancher closes et couvertes dont la **hauteur est > à 1,80 m**, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies.

Où obtenir des renseignements ?

- Après de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées

- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé avant le 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires par courriel :

ddtm-supem-afpu@girondgouv.fr

- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé à compter du 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Régionale des Finances Publiques - Service Départemental des Impôts Fonciers – SDIF :

Depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr.

Comment estimer le montant de mes taxes ?

A partir du simulateur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>

Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP) qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4%)

URBANISME



Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

En prenant en compte :

- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 886 €
- Taux communal = 3 % (exemple car différent selon les communes)
- Taux départemental = 1,30 %
- Taux TAP = 0,40 %

* A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles



CALCUL POUR LA MAISON (Exemple n°1)

Pour les **100 premiers m²** le montant s'élève à :

TA : part communale = $100 \times (886 \times 50\%) \times 3\% = 1\,329 \text{ €}$

TA : part départementale = $100 \times (886 \times 50\%) \times 1,3\% = 575,9 \text{ € arrondi à } 576 \text{ €}$

TAP = $100 \times (886 \times 50\%) \times 0,40\% = 177,2 \text{ € arrondi à } 177 \text{ €}$

Pour les **60 m² restants** le montant s'élève à :

TA : part communale : $60 \times 886 \times 3\% = 1\,594,8 \text{ € arrondi à } 1\,595 \text{ €}$

TA : part départementale : $60 \times 886 \times 1,3\% = 691,08 \text{ € arrondi à } 691 \text{ €}$

TAP : $60 \times 886 \times 0,40\% = 212,64 \text{ € arrondi à } 213 \text{ €}$

MONTANT TOTAL :

TA = $1\,329 + 576 + 1\,595 + 691 = 4\,191 \text{ €}$ } = 4 581 €

TAP = $177 + 213 = 390 \text{ €}$



CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (Exemple n°2)

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 886 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale = $15 \times 886 \times 3\% = 398,7 \text{ € arrondi à } 399 \text{ €}$

TA : part départementale = $15 \times 886 \times 1,3\% = 172,77 \text{ € arrondi à } 173 \text{ €}$ } = 572 €

TAP : $15 \times 886 \times 0,40\% = 53,16 \text{ € arrondi à } 53 \text{ €}$



Pour éviter toute erreur, mentionnez **scrupuleusement** vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés.

La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.

URBANISME

Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme initial (DP ou PC) est déposé avant le 1^{er} septembre 2022 :

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - * la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
 - * la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1^{er} septembre 2022 (sauf si modificatif d'une autorisation déposée avant le 01/09/2022) :

La date d'exigibilité est décalée à l'**achèvement des travaux** (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²).

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

L'**achèvement des travaux au sens fiscal** correspond à la possibilité d'utilisation effective du bien : une construction est considérée comme achevée dès qu'elle peut être affectée à l'usage prévu, même s'il reste encore des travaux accessoires à réaliser ; intérieurs (peintures, papiers peints, revêtements de sols, etc) ou extérieurs (revêtements des murs, plantations, etc).

Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1^{er} septembre 2022 :

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'**achèvement des travaux**, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.

L'accès au service « Biens immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.



La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, **ne l'oubliez pas !**

Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.

INFOS UTILES

LA RECYCLERIE

NOUVEAUTÉ COLLECTE À DOMICILE



Tous les renseignements sur www.smicotom.fr > La Recyclerie

INFOS UTILES

Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de pré remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « [Gérer mes biens immobiliers](#) » du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

Si vous avez déjà procédé à votre déclaration d'occupation sur votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, merci de ne pas tenir compte du présent message.

La Direction générale des Finances publiques



INFOS UTILES

LE RECENSEMENT MILITAIRE EST OBLIGATOIRE A PARTIR DE 16 ANS

OBJECTIF CITOYEN

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"

SG

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des DROITS

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

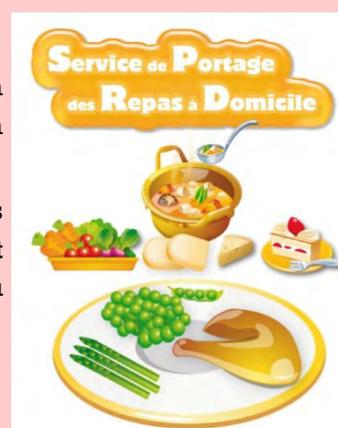
LAËTI'PLATS : Portage de repas à votre domicile

Un nouveau service sur la commune

La société Laëti'plats, basée à Lesparre est spécialisée dans la livraison de repas à domicile. Les livraisons sont effectuées par la Poste, un partenariat qui garantit un service de qualité au jour le jour.

Les repas sont traditionnels et équilibrés. Ils peuvent être adaptés aux demandes de régimes particuliers. Ces repas sont copieux et pour certains un seul d'entre eux peut combler deux déjeuners ou dîners.

Tél : 06 66 70 99 74 - laetiplats33@gmail.com -



**La municipalité remercie l'ensemble
des annonceurs pour leur participation
à l'élaboration du Petit Naujacais**

INFOS UTILES

LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.

INFOS UTILES

Énergie : retrouvez les aides auxquelles vous êtes éligibles en 2023

Le bouclier tarifaire : en vigueur depuis octobre 2022, le bouclier tarifaire bloque à 15 % la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité en 2023. Il s'applique à tous les Français.

Les chèques énergie :

- **Le chèque bois** : entre 50 € à 200 € pour tous les foyers se chauffant au bois, avec un revenu fiscal inférieur à 27 500 €.
- **Le chèque énergie exceptionnel** : entre 100 € à 200 € envoyés automatiquement aux 12 millions de foyers bénéficiaires ayant un revenu fiscal inférieur à 17 400 €.
- **Le chèque énergie** : entre 48 € et 277 € par an en fonction des revenus par foyer et du nombre d'unités de consommation. Le revenu de référence annuel par unité de consommation doit être inférieur à 10 800 euros.
- **Le chèque énergie fioul** : entre 100 € et 200 € pour les foyers se chauffant au fioul et ayant un revenu fiscal strictement inférieur à 20 000 €.
- **Fonds Energie d'Action Logement** : jusqu'à 600 € par foyer éligible. Ils concernent les locataires d'hébergement social ou HLM qui doivent justifier d'une hausse des charges au moins supérieure à 100 € par mois et les personnes ayant subi une augmentation des charges de plus de 1000 € sur l'année.

Les aides à la rénovation énergétique et au solaire, pour réduire sa consommation d'énergie :

- **MaPrimeRénov'** : s'adresse aux propriétaires d'un logement construit datant d'au moins 15 ans et qui veulent réaliser des travaux de rénovation énergétique. Par exemple : des travaux d'isolation, installation d'une pompe à chaleur avec un chauffagiste, etc ...
- **MaPrimeRénov' Sérénité** : complément de MaPrimeRénov' pour les foyers modestes.
- **Les certificats d'économie d'énergie (CEE)** : aides financières attribuées par les fournisseurs d'électricité et de gaz afin de réaliser des travaux d'économies d'énergie. Pensez à comparer les fournisseurs pour bénéficier d'un tarif d'électricité moins cher.
- **L'Éco-prêt à taux zéro** : prêt bancaire pouvant s'élever jusqu'à 55 000 € pour des travaux de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.
- **La TVA réduite à 5,5 %** : accordée aux travaux d'amélioration énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans.
- **Les aides locales ANAH** : Selon votre lieu de résidence, des aides spécifiques sont disponibles.
- **La prime à l'autoconsommation photovoltaïque** : pour l'installation de panneaux solaires en autoconsommation. Elle varie de 80 à 380 €/kWc en fonction de la puissance installée.

Exemple : pour l'installation d'un panneau solaire d'une capacité inférieure ou égale à 3 kWc, la prime s'élève à 380 €/kWc.



INFOS UTILES

BONUS VÉLO

S'inscrivant dans le combat pour la transition énergétique, l'État a revu sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique, vous pouvez, sous réserve d'éligibilité, bénéficier d'une aide financière :

- Les critères d'attribution ont été revus, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
- Si vous avez plus de 18 ans, résidez en France et que vous possédez des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.



Pour recevoir ce financement, il faut déposer sa requête sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans les 6 mois après la date de facturation du vélo.

Choisir le bon moment, c'est moins déranger !



En cette période estivale, nous avons tendance à passer davantage de temps à l'extérieur. Il faut donc rester vigilant pour ne pas perturber le voisinage avec des bruits qui peuvent s'avérer gênants.

Afin que chacun puisse profiter sereinement de son jardin ou de sa terrasse, il convient de respecter les règles suivantes, issues de l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 22 avril 2016 en vigueur dans notre département :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ... Ne peuvent être exécutés que

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**
-

Pour plus d'informations, nous vous invitons à passer à la Mairie aux heures d'ouverture pour prendre attache avec notre ASVP assermentée.

NOS ANNONCEURS



GMC
Gilles Mercier Construtions

Entreprise Générale du Bâtiment
NEUF - RENOVATION - EXTENSION

9 quater rue de la Gravière
33990 Naujac sur Mer
Tél : 06 14 42 04 51
pimpernel.mercier@sfr.fr



LE FIL A COUDRE
Armelle Marchand Geneste
Atelier de
Couture Retouches
à Naujac sur mer
06 44 70 97 60



SARRAZY

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
PAVAGE ET AMÉNAGEMENT URBAIN
ASSAINISSEMENT, VENTE ET LIVRAISON DE SABLE,
GRAVE BÉTON, TERRE, CALCAIRE, GRAVIERS

BUREAUX ZA DE BEAU LIEUX 33200 CIRSAC 05 56 25 16 20	CRANÈRES LA LANDE DE POUVERIN 33990 NAUJAC-MER 05 56 81 19 22	ROUTE DE VENDAYS 33100 QUÉYRAC 05 56 61 32 65	UNE SOCIÉTÉ DE COLAS
--	---	--	-----------------------------



**CATHY
STYLE**

création coiffure mixte
0556412705



Menuiserie aluminium - PVC
Vérandas
Miroiterie, vitrages isolants
Stores et toiles
Portails aluminium
Volets roulants, battants
et rideaux métalliques
Remplacement de casses

ALUMINIER
TECHNAL
FABRICANTS INSTALLATEURS AGRÉÉS

E's SOMIREY
distributeur peintures SIKKENS

sikkens

atelier et magasin :
6, rue A.-Lafittau - BP 19
33341 Lesparre-Médoc Cédex
Tél. 05 56 41 04 14 - Fax 05 56 41 27 87
somirey@wanadoo.fr
www.somirey.com



DoguitoServices
Services pour Chiens Chats NAC

Catherine Flory
Pension / Education / Visites / Transport

16 impasses des Flamants
33990 Naujac-sur-Mer
catherine.flory@laposte.net
06 31 97 90 33

Angel institut
&
Boutique

INSTITUT DE BEAUTÉ & BOUTIQUE DE PRODUITS
DE BEAUTÉ, PARFUMS, VÊTEMENTS,
BIJOUX, SENTEURS MAISON, ...

NAUJAC S/MER
05 56 41 27 23
Fb : angel institut boutique

LE PETIT NAUJACAIS
Bulletin d'information
de la Commune de Naujac-sur-Mer

Rédaction et impression
Mairie de Naujac-sur-Mer 33990

Directeur de publication

Yves BARREAU

Rédacteur en chef

Chantal PARISE

Équipe rédactionnelle

Virginie CAUSSÈQUE, Joël MORAND,

Raymonde SCHLAUDER

Tiré à 800 exemplaires

Dépôt légal Avril 2014

NUMÉROS UTILES

MAIRIE

Secrétariat : 05.56.73.00.55

Télécopie : 05.56.73.03.87

Courriel : mairie.naujac@orange.fr

Heures d'ouverture au public :

Lundi 9h/12h et 14h/17h30

Mardi 9h/12h et 14h/17h30

Mercredi 9h/12h

Jeudi 9h/12h et 14h/17h30

Vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

(Présence d'un élu tous les samedis matin)

SERVICE URBANISME

Accueil du public tous les jours sur RDV

sauf le mercredi et samedi

ou effectuer vos demandes par mail

SMICOTOM

Bio et tout venant : Tous les vendredis

Bac jaune : Les jeudis des semaines bleues

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le mercredi 10h-12h / 16h-18h

AGENCE POSTALE

Tel : 05.56.73.00.55

Lundi/mardi/jeudi 9h/12h et 14h/17h

Mercredi 9h/12h - vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

levée à 9h30

RECYCLERIE

Ouverture tous les mercredis de 10h à 17h

Et les 1er et 3ème samedis du mois

ÉCOLE PRIMAIRE

05.56.73.01.80

PÔLE SANTÉ NAUJAC

MÉDECIN

Dr AGBOTON SENTENAC Gaëlle :

05.56.09.22.89

CABINET INFIRMIÈRES

Mmes MERCIER & BRIESACH : 06.46.78.17.37

OSTÉOPATHE

Mme DABIS Pauline : 06.58.26.35.79

KINÉSITHÉRAPEUTE

M. BLASQUEZ Sébastien : 06 59 92 59 77

Clinique Mutualiste de Lesparre :

05.56.73.10.00

Laboratoire d'analyse Lesparre :

05.56.73.34.73

Laboratoire d'analyse d'Hourtin :

05.56.09.12.31

Collège Jules Chambrelent :

05.56.09.12.52

Taxi Conventionné CÉLÉNA :

06.75.02.36.93

Clinique Vétérinaire Lac et Océan :

(Naujac-sur-Mer) 09.54.39.74.40

Déchetterie de Lesparre :

05.56.41.16.23

Gendarmerie de Lesparre :

05.56.73.46.70

Pompiers : 18